ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Gard

Division des ressources humaines
Premier degré public
Bureau 214
Affaire suivie par
Françoise BRISSAC
Téléphone
04 66 62 86 15
francoise.brissac@ac-montpellier.fr
58, rue Rouget-de-Lisle
30031 Nîmes cedex

Nîmes, le 8 décembre 2020

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale du Gard

à

Mesdames et messieurs les personnels enseignants du premier degré

s/c

de mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

OBJET : Appel à candidatures CP et CE1 en REP et REP+
Vivier pour postes à exigence particulière - Rentrée 2021.
PJ : Fiche de candidature pour l'inscription au vivier sur les dispositifs dédoublés.

Afin d'améliorer l'adéquation poste/enseignant et la qualité de l'enseignement prodigué aux élèves, il sera procédé à un recrutement spécifique s'agissant des postes du dispositif « Classe dédoublée » en REP ou REP+ (CP ou CE1).
Ces postes nécessitent la vérification préalable auprès du candidat d'une compétence ou d'une expérience particulière. Les enseignants affectés sur ces postes exerceront leurs missions à temps complet.
La présente circulaire a pour objectif de présenter la procédure à suivre et les conditions d'inscription dans le vivier.

Procédure

Les candidats souhaitant intégrer ce vivier :
- constituent obligatoirement un dossier à partir de la fiche de candidature jointe en annexe, accompagnée d'une lettre de motivation et d'un CV ;
- transmettent ce dossier par la voie hiérarchique à la DRH par courriel (ce.dsden30-drh@ac-montpellier.fr) pour le 22 janvier 2021, délai de rigueur.
- procéderont à la saisie de leur vœu sur SIAM via I-PROF, pendant la période d'ouverture du serveur dans le cadre du mouvement départemental 2021.

Les candidats seront convoqués devant une commission départementale via leur adresse mail professionnelle. Les entretiens se dérouleront courant février-mars 2021.

La commission émettra un avis favorable ou défavorable à l'inscription valable 5 ans dans un vivier dont le fonctionnement peut être comparé à celui d'une liste d'aptitude.
Seuls les vœux des candidats ayant reçu un avis favorable sont examinés dans le cadre du mouvement en fonction de leur barème.

Cas particuliers :

Les personnels exerçant en 2020-2021 en dispositif dédoublé sans être inscrits au vivier et qui souhaitent être maintenus sur les mêmes fonctions doivent obligatoirement en faire la demande selon la procédure indiquée. Ceux qui auront obtenu un avis favorable de l'inspectrice ou de l'inspecteur de la circonscription seront dispensés d'entretien et inscrits pour 5 ans dans le vivier. Dans le cas contraire, les candidats seront convoqués aux entretiens.

Le recrutement privilégiera les personnels titulaires ayant une expérience reconnue en CP-CE1.
Les professeurs d'école titulaires « première année » (T1) et « deuxième année » (T2) à la rentrée de septembre 2021, ne peuvent, sauf cas exceptionnel, intégrer ce vivier

Les résultats seront communiqués avant l'ouverture du serveur.

Philippe MAHEU